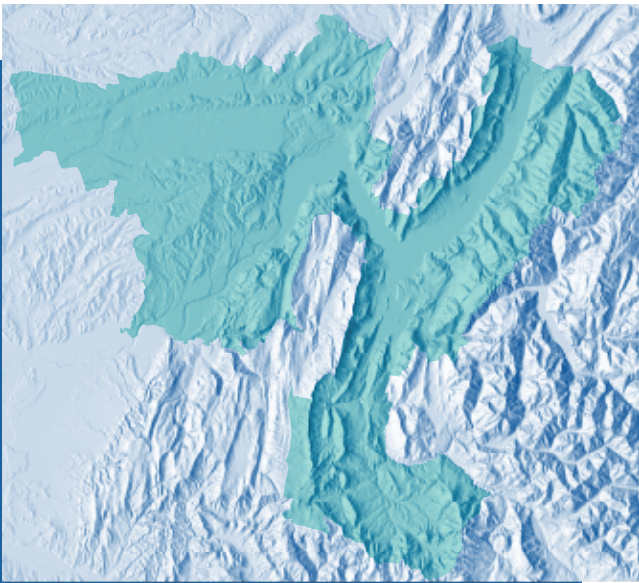


SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE

SCoT 2030

DE LA GRANDE
RÉGION
DE GRENOBLE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC



Sortir du cadre

LE BILAN ET LES PERSPECTIVES DU SCoT
DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE
VUS PAR SES ÉLUS (2018-2019)

Février 2020

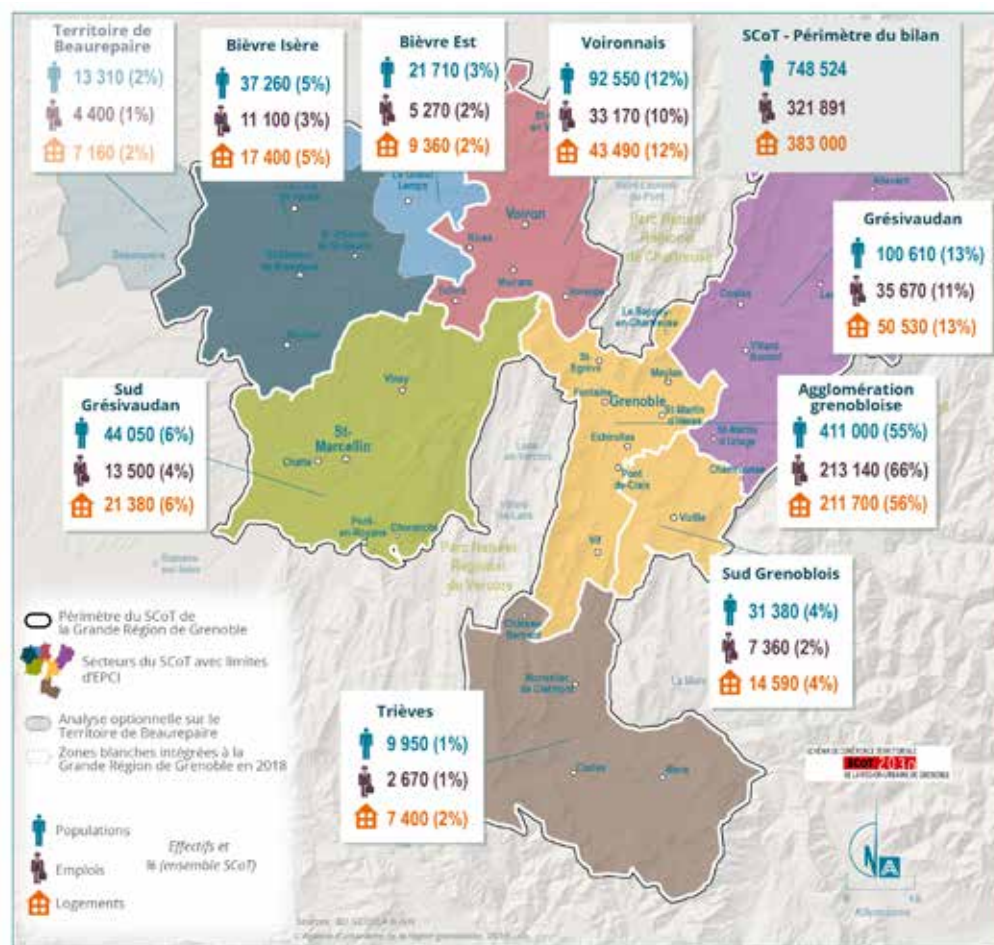
*Population
- emplois -
logements au
sein de la GREC
(INSEE 2017, millésimé RP 2014)*

L'article L143-28 du code de l'urbanisme impose un bilan de l'application du ScoT, six ans après son approbation. Le comité syndical de l'EP SCoT a souhaité en faire un moment de débat et de mise en perspective. Pour cela, l'Agence d'Urbanisme a réalisé un bilan fin et complet ainsi que des enquêtes. Son importante et précieuse analyse a servi de base, en 2018, à quatre séminaires : production de logements et consommation d'espace (25 mai), équilibre des territoires (5 juillet), transitions (27 septembre) et comité syndical de synthèse, avec délibération d'interpellation des territoires (13 décembre). En 2019, un dernier séminaire, le 28 novembre, a conduit à une seconde délibération. Le présent document propose une synthèse des points de vue d'élus qui se sont exprimés, ainsi que quelques « bonus ».

Pour aller plus loin :

https://scot-region-grenoble.org/wp-content/uploads/2019/01/Rapport_BilanSCoT2018_v2.pdf

<https://scot-region-grenoble.org/suivi-et-evaluation-du-scot/>



SOMMAIRE

Yannik Ollivier : « Le SCoT doit être un espace de bouillonnement d'idées » p. 3

Le SCoT, éveilleur de consciences p. 4

Une mise en œuvre percutée par des vents contraires p. 8

Des défis de taille à relever pour « passer à l'âge adulte » p. 10

Et si le temps était venu de rêver le SCoT de demain ? p. 12

INTERVIEW D'ÉLUS

- Jérôme Dutroncy p. 18
- Jean-Paul Bret p. 19
- Martial Simondant p. 20
- Francis Gimbert p. 21

REGARDS EXTÉRIEURS

- Écouter la société civile : une demande, une nécessité p. 22
- L'oeil des experts p. 24

**YANNIK OLLIVIER, PRÉSIDENT DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA GRANDE REGION DE GRENOBLE**

« Le SCoT doit être un espace de bouillonnement d'idées »

À l'heure de passer le relais, Yannik Ollivier, Maire de Saint-Martin-le-Vinoux, Vice-Président chargé de l'aménagement de Grenoble Alpes Métropole, et Président de l'EP SCoT depuis 2014, invite les futurs élus à s'emparer davantage de cet outil. L'enjeu : un développement renouvelé et durable de la grande région de Grenoble.

À l'heure où s'achève le mandat qui vous a porté à la présidence de l'EP SCoT, quel regard portez-vous sur ce qui a été fait dans ce cadre ?

Ce SCoT — qui, avec 260 communes adhérentes, est l'un des plus grands de France — a permis de se donner une vision de la manière d'aménager durablement ce territoire sur 20 à 30 ans. Cette impérieuse nécessité a donné lieu à un vote à une très large majorité. Le SCoT a ainsi instauré une protection très forte des zones agricoles, sacralisé les zones économiques. Il a instauré des règles pour les zones d'aménagement commercial et d'autres protégeant le commerce de proximité...

Beaucoup de maires ont joué le jeu de manière très loyale et courageuse, par exemple en n'inscrivant pas des terrains agricoles en zone à urbaniser dans le futur, voire dès maintenant. Le SCoT leur a permis de s'appuyer, pour le faire, sur l'existence d'une instance supérieure exigeant cette contrainte. Mais d'autres perçoivent toujours le SCoT comme un document qui empêcherait tout projet de développement. Il faut encore progresser dans la pédagogie !

D'où vient cette difficulté, puisque le SCoT a été adopté à une très large majorité ?

Elle vient du fait que l'EP SCoT est une institution du troisième degré, c'est-à-dire que ses membres sont choisis par des élus d'EPCI eux-mêmes issus d'un suffrage indirect. Bien que piloté par une assemblée d'élus, le SCoT est considéré par certains de leurs pairs comme un outil technocratique. Je suis allé les rencontrer, pour leur expliquer que le SCoT doit, au contraire, leur permettre d'avancer dans un cadre local en s'intégrant dans une logique d'ensemble. La notion de compatibilité permet également quelques souplesses. Certains l'ont admis, parfois parce qu'en face-à-face, ils devaient bien admettre que nous sommes tous obligés d'appliquer les lois sur l'eau, montagne, Solidarité et renouvellement urbain (SRU), etc., supérieures même au SCoT. Mais il faut que chacun prenne conscience que le modèle d'hier qui consiste à grignoter les espaces naturels et agricoles est révolu.

Comment faire en sorte que le SCoT permette d'aller vers un nouveau modèle de développement ?

Au sein du Conseil syndical, nous avons déjà décidé de procéder à une véritable évaluation du SCoT et non, comme beaucoup d'autres territoires en France, de nous contenter d'un rapport de vingt pages. Nous avons organisé plusieurs séminaires, l'AURG nous a dit là où le SCoT avait fonctionné et là où il reste des choses à faire... Tout ceci a abouti à une délibération interpellant les territoires. Deux d'entre eux ont délibéré et exprimé leurs attentes : le Pays Voironnais et Bièvre Isère Communauté. Une seconde délibération de l'EP SCoT, en décembre 2019, est venue préciser les axes de progrès en matière de coopération. Les transitions appellent de nouvelles complémentarités entre urbain/périurbain et rural ou entre montagne et plaine, et de réunir chacun autour d'un projet renouvelé. C'est le défi pour les prochaines années.

Quant à la gouvernance, il n'est pas question de créer un « super-Président » des EPCI, mais de permettre une meilleure coopération entre les territoires, avec des Présidents d'intercommunalités davantage impliqués. Le SCoT peut être un espace de bouillonnement d'idées pour faire avancer les grands projets.

Enfin, puisque certains reprochent au SCoT une domination grenobloise. Il ne faut pas exclure que la présidence de l'EP SCoT sorte du giron métropolitain. C'est ce qui s'est passé avec l'élection de Jean-Paul Bret à la présidence de l'AURG et c'est une bonne chose.



Le SCoT, éveilleur de consciences

Les élus de la grande région de Grenoble ont choisi de faire naître leur SCoT sous les auspices du Grenelle de l'environnement. Un choix précurseur, qui a permis, dès cette première période de mise en œuvre, de donner la priorité à la protection des espaces naturels et agricoles, et non plus à l'étalement urbain. Ce changement de regard a également révélé l'interdépendance entre territoires et amorcé un rééquilibrage entre eux.

Les « pères fondateurs » du SCoT n'ont pas à rougir de son bilan. Loin s'en faut. C'est ce qu'a exprimé Yannik Ollivier, Président de l'EP SCoT, lors du Comité syndical du 13 décembre 2018, après cinq séminaires d'évaluation. « Le SCoT de la GreG est un document de planification qui a permis à la fois de répondre localement aux objectifs fixés par la loi et, aux élus, de se doter d'un projet politique commun devant favoriser la cohérence des politiques publiques territoriales ». En choisissant, parmi les premiers en France, de répondre aux critères de la labellisation « Grenelle de l'environnement », ils ont pourtant opté pour une « démarche exigeante », rappelle le Président. Une démarche qui les a conduits « à vouloir rompre avec les tendances lourdes de la péri-urbanisation, de l'étalement urbain, des déséquilibres sociaux et économiques, en favorisant les solidarités entre les territoires, les fonctionnements de proximité et un renforcement équilibré de tous les pôles urbains et ruraux ».

Économie de foncier : un acquis

Cinq ans après l'approbation du Schéma, Arnaud Germe, nommé au poste de directeur général de l'EP SCoT en remplacement de Philippe Auger, pouvait observer, de son œil neuf : « Le SCoT est robuste et précurseur, notamment sur les questions de paysage ou de biodiversité, intelligent et agile car il articule plusieurs échelles ». Précurseur, ce document l'a été depuis 2012, constate-t-il, sur plusieurs sujets environnementaux : préservation des espaces naturels, réduction des émissions de gaz à effet de serre, prise en compte de la santé des habitants... « Il a participé à inverser le regard, en donnant la priorité à la préservation de l'environnement dans les logiques de

Séminaire
du 13 décembre 2018



développement local », confirme Cécile Benech, référente de la commission transition environnementale et eau de l'EP SCoT.

Cette dimension constitue une réussite de ces six années de planification. « J'apprécie que notre SCoT soit l'un des premiers SCoT Grenelle, se félicite ainsi Jérôme Dutroncy, élu de Grenoble Alpes Métropole et Président de la commission environnement du SCoT. Cela se traduit au moins par la prise de conscience de la nécessité de préserver les espaces agricoles forestiers et naturels, et la biodiversité dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU) et les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) ». Élu(e) à Grenoble, Christine Garnier l'assure pour sa commune : « Il y a eu des efforts, notamment sur la consommation du foncier ». De même que Michel Rostaing-Puissant, pour sa ville de Saint-Jean-de-Moirans : « La commune a terminé son PLU et nous avons beaucoup utilisé le SCoT, à la fois comme cadre et pour nous servir de « couverture » lorsqu'il a fallu faire passer le principe d'une diminution du foncier « urbanisable ». À Montbonnot, encore, Pierre Béguery, le maire, témoigne que la commune, qui réalisait son PLU, s'est « saisie du SCoT pour faire de la pédagogie auprès de la population. Nous avions auparavant 90 % de logements individuels. Maintenant c'est l'inverse, rapporte-t-il. Pour nous, le SCoT, au moins à l'échelle communale, est un très bel outil ».

Lionel Beffre, préfet de l'Isère, assure avoir constaté ces « effets positifs » du SCoT, pour les élus : « Il leur donne un cadre et ils peuvent faire passer des messages à la population, dans leurs documents d'urbanisme, avec la baisse de l'artificialisation et du mitage ».

Des objectifs de protection de la nature bien pris en compte

Effectivement, peut ainsi se féliciter Yannik Ollivier, sur l'ensemble de la grande région de Grenoble, « nous avons sans doute réussi, avec la sacralisation du foncier agricole, à diminuer la consommation d'espace. C'est une bonne chose, car dans le cas contraire, nous aurions épuisé le potentiel d'ici 15 à 20 ans, d'autant que la forêt mord sur l'espace agricole de manière inquiétante ».

L'analyse des résultats du bilan d'application du SCoT le prouve : le rythme de consommation globale des espaces agricoles et naturels est stabilisé. Selon le Président, l'effet « Grenelle de l'environnement » sur l'ensemble des documents d'urbanisme explique sans doute la très large application des orientations et objectifs pour la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ». Les milieux naturels remarquables (zones humides, corridors biologiques...) également, mais aussi les questions paysagères, sont « bien pris en compte » dans les documents d'urbanisme. Quant à la protection des ressources en eau, l'EP SCoT « a joué un rôle d'animateur et de donneur d'alerte, constate encore Yannik Ollivier, une alerte propice à faire connaître le lien entre eau et urbanisme ».

L'enquête conduite au printemps 2018 par l'AURG auprès des communes de la GreG est éclairante quant à l'effet du SCoT sur la prise en compte des enjeux d'environnement. Les conseils municipaux qui ont arrêté ou approuvé un document d'urbanisme entre 2012 et 2018 l'ont fait, à 18 % pour les mettre en comptabilité avec les orientations du SCoT. Cet objectif vient ainsi en seconde position dans leurs motivations, derrière l'adaptation aux règles d'urbanisme ou la traduction de projets communaux. Mais surtout, ces élus locaux disent avoir échangé, à cette occasion, « très souvent » ou « assez souvent » sur les orientations environnementales du SCoT : préserver les sites paysagers et le patrimoine, lutter contre la banalisation du paysage urbain, réduire la consommation d'espace, protéger les espaces agricoles et forestiers... Ils sont nombreux, aussi, à s'être sentis aidés par les orientations du SCoT pour élaborer leurs documents d'urbanisme. Quant aux projets supra-communaux, leur portage a été particulièrement facilité par le SCoT, lorsqu'il s'agissait de préserver des espaces agricoles et forestiers.



Renouvellement urbain.
Fontaine

Espace public devant
Grenoble Ecole
de Management le long de
la rue Pierre Semard
à Europole





© AIRIS

Eglise et vieux village
de Voreppe

Vice-Président à l'aménagement du territoire de Grenoble Alpes Métropole, Yannik Ollivier témoigne aussi pour ce territoire : « Nous n'aurions pas réussi à élaborer un PLUI en trois ans, à la Métropole, s'il n'y avait pas eu le SCoT. Et un certain nombre de maires de l'agglomération ont été très courageux en se pliant aux préconisations de ce dernier sur les espaces agricoles ». Ainsi, tous ces sujets – la protection de la biodiversité et de la trame verte et bleue, la protection des espaces agricoles et forestiers – constituent désormais « des valeurs acquises », concluent les auteurs de l'enquête auprès des communes.

Pôles d'équilibre : « On avance »

Relever ces défis et trouver « un modèle de développement original », rappelait Yannik Ollivier en décembre 2018, « nécessitait une solidarité forte et constante entre les différents territoires de la région grenobloise... C'est au regard de ces ambitions que les élus du Comité syndical ont tenu à concevoir le bilan de la mise en œuvre du SCoT ».

LA CRÉATION DU SMMAG, SIGNE D'UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE CROISSANTE

La création du Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG) est intervenue en fin de mandat, comme le notait Christophe Ferrari, Président de Grenoble Alpes Métropole en conclusion du séminaire de novembre 2019. Il y voyait une « invitation à avoir un regard et une stratégie élargis, sur toutes les questions ». Les débats au sein de l'EP SCoT sur les enjeux de mobilités ont accompagné la longue émergence de ce projet, qui, s'il n'est pas encore parfait, est un pas réalisé vers la solidarité entre territoires.

Dès le séminaire de bilan du SCoT de juillet 2018, Alizé Bachimon, directeur de cabinet au Syndicat mixte des transports en commun (SMTC), l'assurait : « Les gens attendent des liaisons fiables en termes de temps de parcours, avec une billetterie simplifiée. Les tarifications différentes sont en effet dissuasives, même avec des liaisons directes ». Un point de vue partagé par plusieurs élus membres de l'EP SCoT. Ainsi Dominique Flandin-Granget, Vice-Présidente aux transports et déplacements de la communauté de communes Le Grésivaudan, confirmait-elle : « L'institutionnel est une obligation pour harmoniser la tarification. Il faut un rapprochement des AOM. Nous y travaillons ».

Pour Jean-Paul Bret, Président de la Communauté d'agglomération du pays voironnais (CAPV), il faut travailler rapidement sur ces sujets en ne cherchant pas à vouloir avant tout rapprocher zones d'habitat et zones d'emploi : « Ce sont les actifs de la plaine de l'Isère qui travaillent le moins sur le Voironnais, alors que c'est là qu'on a le plus d'emplois. Il faut donc répondre aux besoins de mobilité sans espérer les voir baisser ». Luc Rémond, Vice-Président aux politiques de déplacement de la CAPV, assurait aussi dès juillet 2018, être optimiste sur la capacité de faire avancer les coopérations : « Il faut parvenir à fédérer la Région et le Département au-delà des trois AOM. Mais au-delà des institutions, il y a des contacts très réguliers, techniques et politiques, entre les trois territoires (Métropole de Grenoble, Grésivaudan, Voironnais) ».

Or, en allant jusqu'à affronter « les sujets qui fâchent », lors d'un séminaire de synthèse, le 28 novembre 2019, les membres de la grande région de Grenoble ont prouvé que l'EP SCoT commence à être « l'espace de dialogue » auquel aspiraient ses promoteurs. Quant au document SCoT lui-même, il a permis d'amorcer un infléchissement de la péri-urbanisation et un rééquilibrage territorial du commerce en faveur des secteurs extérieurs à la Métropole de Grenoble.

Jérôme Barbieri, Vice-Président à la planification de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, le constate sur son propre territoire : « Le Pays voironnais est rattaché à l'aire urbaine grenobloise. Que sont les habitants du Pays voironnais ?

Des péri-urbains. Et qu'est-ce qu'un pôle d'équilibre ? Le Pays voironnais en est un. Ce sont des questions sur lesquelles on avance ». Élu de Grenoble Alpes Métropole, Jérôme Dutroncy confirme que, pour lui aussi, la solidarité territoriale est l'unique voie, car chaque territoire a besoin des ressources du voisin : « Le développement économique ne se fait pas tout seul. Si on a des filières locomotives comme la micro-électronique, c'est bien parce qu'on dispose d'une eau pure non traitée. Tout comme le développement de la chimie a été lié à l'hydroélectricité, le développement de ces industries est lié aux ressources de notre territoire. Nous avons toujours eu besoin d'une adéquation entre ressources et besoins. D'où la question de l'hétérogénéité de ressources au regard de l'énergie : les territoires ruraux en sont bien dotés — surtout sur le plan des énergies renouvelables — mais ils ont peu de besoins. Les territoires urbains, eux, en manquent, mais ils ont des besoins. Il en est de même pour nos ressources foncières. Il faut donc qu'il y ait des solidarités entre territoires interdépendants, qui ne doivent pas être en compétition ».



Le 28 décembre 2019, un dernier séminaire de bilan a permis de creuser « les sujets qui fâchent »... pour mieux avancer



Zone commerciale des Blanchisseries, Voiron

Une mise en œuvre percutée par des vents contraires

Si le SCoT est ambitieux, sa mise en œuvre se heurte parfois à des obstacles. Certains lui sont extérieurs, tandis que d'autres relèvent de ses propres limites. Les membres de l'EP SCoT ont saisi l'occasion des séminaires de bilan pour s'interroger sur ces freins à l'action.

À peine adopté, le SCoT a dû faire face à des « vents contraires », à commencer par une transformation majeure du paysage institutionnel. « L'émergence du fait intercommunal est venue percuter la montée en puissance de la GreG après 2012, signale Arnaud Germe, directeur général de l'EP SCoT. Ainsi, le pôle métropolitain qu'envisageaient les initiateurs du SCoT pour prolonger la dynamique n'a pas vu le jour ». La Métropole de Grenoble, notamment, a pris une place majeure et devrait continuer à le faire, constate Yannik Ollivier, Président de l'établissement public. Des évolutions réglementaires ou législatives sont également intervenues depuis l'approbation du SCoT et conduisent à des incompréhensions, contre-productives pour sa mise en œuvre. Ainsi, Luc Remond, Maire de Voreppe et Vice-Président aux politiques de déplacement de la Communauté d'agglomération du pays voironnais (CAPV) signale « des événements qui créent une évolution à côté du SCoT. En particulier, une partie du Pays voironnais est astreinte à atteindre 25 % de logements sociaux. Or, aucun document d'urbanisme n'est calibré dans ce sens. Instantanément, les règles du PLH et du SCoT deviennent obsolètes. Ces événements arrivent au milieu du SCoT et le perturbent ». Autre contrainte croissante, pointée par Élisabeth Wolf, adjointe à l'urbanisme et à l'environnement à la Ville de La Tronche : « Les Plans de protection des risques inondation et naturels (PPRI et PPRN), qui bloquent des surfaces énormes ».

Des prix du foncier démotivants pour les bailleurs sociaux

Certaines logiques financières peuvent constituer un autre frein à l'action. Michel Rostaing-Puissant, conseiller de la CAPV délégué au développement économique, témoigne ainsi : « Au niveau communal, nous avons bien utilisé le

Immeuble d'habitat à Europole



© JURIS

SCoT pour cadrer le PLU et cela a été efficace.. En 2008 on était dans l'excessif, il y avait besoin d'un réajustement, qui a été fait. C'est louable mais on a maintenant des incidences économiques telles sur le prix du foncier, que l'on construit sur des terrains deux ou trois fois plus petits ». Au niveau purement financier, on travaille sur un prix au m². Or on a besoin d'espace pour faire du social ! »

Conséquence : « les bailleurs sociaux ne veulent pas venir car le foncier est trop cher », pointe Élisabeth Wolf, adjointe à l'urbanisme de La Tronche. Comment le SCoT peut-il nous aider ? ».

Pour Pierre Beguery, Maire de Montbonnot, une partie de la solution est à trouver dans le logement intermédiaire : la réflexion est ouverte au sein du Pays voironnais. Cette action sur la nature du logement est-elle du ressort du SCoT ? Martin Vanier, consultant géographe accompagnant l'EP SCoT dans sa démarche de bilan, n'en est pas certain : « Vous servez-vous du SCoT ou est-ce que ça se passe ailleurs, avec d'autres leviers ? ».

Des traces durables de la crise de 2008

Un autre « vent contraire » a été la crise économique profonde de 2008. « Lorsqu'on a élaboré le SCoT, se souvient Yannik Ollivier, on était dans une perspective de croissance, avec notamment une prévision de 10 000 emplois supplémentaires. Or nous ne sommes plus dans un SCoT de croissance. La GreG se relève plus difficilement que d'autres territoires de la crise de 2008, des alertes sur son attractivité économique ont été enregistrées ».

Dans la foulée de cette tempête économique, « comme la crise environnementale, la crise sociale nous rattrape », ajoute le Président de l'EP SCoT. Des évolutions sociologiques et démographiques changent aussi la donne : « Avec le desserrement des ménages et le vieillissement de la population, nous allons avoir de nouveaux éléments, pointe Christine Garnier, Vice-Présidente de Grenoble Alpes Métropole. D'après ce que l'on voit à Grenoble et dans la Métropole, il est possible que le besoin de logements soit moins important que prévu ».

Le SCoT peut-il devenir un outil de résilience ? Jean-Paul Bret croit dans le renforcement des territoires d'équilibre : « Nous n'avons pas la main sur l'emploi et nous savons que nous allons encore perdre des emplois productifs, même si l'on est encore un peu plus haut que la moyenne du département. L'emploi présentiel constitue un enjeu. Mais on doit se poser des questions, par exemple : « Quelle décentralisation au niveau de l'université ? » ou encore « Pourquoi pas un crématorium pour le Pays voironnais ? ». Ce sont aussi des emplois et du présentiel... ». Martin Vanier propose de pousser encore la réflexion : « Faut-il un outil qui soit moins de régulation interne mais permette plus de se repositionner stratégiquement, même si ce n'est pas la vocation première du SCoT ? ». Le débat est ouvert...



Autoroute et Trouée de Colombe, Bièvre-Est

LES DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS AUGMENTENT... LA FAUTE À QUI ?

« **E**ntre 2009 et 2014, pointe l'AURG, le nombre de navettes domicile-travail entre secteurs augmente sensiblement, alors que les celles internes à chaque secteur diminuent légèrement. Ces résultats soulignent la poursuite d'un éloignement entre lieu d'habitat et lieu de travail ». Est-ce là un échec du SCoT, document pourtant labellisé « Grenelle de l'environnement » ?

Certes, il « a laissé passer des incohérences, regrette Christine Garnier, élue de Grenoble et Vice-Présidente de Grenoble Alpes Métropole : des logements dans le périurbain habités par des personnes qui viennent tous les jours travailler à Grenoble [...], des projets d'urbanisme commercial, tel que celui de Saint-Martin-d'Hères, qui ne sont pas non plus dans l'esprit du SCoT... Ses belles intentions n'ont pas été toujours suivies ».

Mais pour Laurent Thoviste, conseiller de la Métropole et élu de Fontaine, « une étude sur la stratégie des familles réalisée par New Deal montre bien que c'est la maîtrise des EPCI qui est importante, car l'emploi à côté de la résidence — tel que souhaité dans le SCoT -, ça ne marche pas ». Plus globalement, selon cette étude, les concurrences conduisent à des relocalisations d'activités d'un territoire à un autre, entraînant davantage de déplacements encore. Gabriel Jourdan, chargé d'études à l'AURG, explique les forces qui sont ici en cause : « Le problème vient de la gestion de l'emploi et de la crise de 2008, avec une grosse chute de l'emploi industriel » Ainsi, assure Martin Vanier, « on ne va pas dans la bonne direction mais ce n'est pas imputable au SCoT ».

Des défis de taille à relever pour « passer à l'âge adulte »

Transition écologique, aspirations à une plus grande qualité de vie, mutations du commerce, redécouverte du lien plaine-montagne... La grande région de Grenoble se trouve aujourd'hui face à tous ces défis. Le SCoT doit pouvoir les relever, à certaines conditions.

« Le SCoT est un adolescent qui doit passer à l'âge adulte ». La formule, signée Alain Faure, directeur de recherche en sciences politiques au laboratoire Pacte*, résume bien ce qu'ont compris les membres de l'EP SCoT au fil de ce bilan :

pour atteindre sa pleine maturité, le SCoT doit relever un certain nombre de défis.

Premier défi — et défi premier — : la transition écologique. Le séminaire du 28 novembre 2019 a révélé la nécessité de placer désormais ce sujet en tête des préoccupations. « La question environnementale est la mère des problématiques auxquelles le territoire doit faire face, martèle Martin Vanier, géographe et enseignant à l'École d'urbanisme de Paris. Le réchauffement climatique s'accélère et la grande région de Grenoble est particulièrement vulnérable face à ses conséquences ».

Face à la transition écologique, « engendrer des projets communs »

Des actions importantes sont engagées dans la grande région de Grenoble pour réduire les gaz à effet de serre et la consommation d'énergie : projets labellisés Territoires à énergie positive pour la croissance verte, Plans climat-air-énergie territoriaux ou encore de protection de l'atmosphère... Ces mesures sont-elles suffisantes face à un changement climatique qui s'est accéléré depuis l'adoption du SCoT ? Ce n'est pas certain. C'est pourquoi l'EP SCoT a décidé d'amplifier cette stratégie. C'est une nécessité vitale et une demande croissante des citoyens. Qui plus est, la loi oblige désormais à décliner localement le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire adopté par la Région et à viser la neutralité carbone pour 2050.

Cette transition est « tellement profonde, prévient Martin Vanier, qu'il est désormais impossible de traiter des autres sujets sans avoir d'abord opéré un changement de paradigme sur celui-ci. Mais, rassure-t-il, le SCoT est la bonne échelle pour y embarquer les territoires. Soyons prosélytes ! Le SCoT a-t-il aujourd'hui la capacité à jouer un rôle quelconque sur les enjeux qui nous attendent ? Il faut peut-être réinventer le sens de l'outil ».

Un rôle de prosélyte que Jérôme Dutroncy, élu de Grenoble-Alpes Métropole et Président de la commission environnement de l'EP SCoT, endosse d'ores et déjà : « Les documents d'urbanisme vont-ils assez loin sur ces sujets ? Il est important de se mettre en dialogue et d'engendrer des projets communs ». Pour Christine Garnier, Vice-Présidente déléguée à l'habitat de Grenoble Alpes Métropole, le sens est à trouver aussi dans un rôle d'anticipation : « Quel est le bilan carbone des achats et retours de chaussures sur internet ? Lance-t-elle. Voulons-nous suivre ces tendances-là ou bien se donner les conditions de mise en œuvre de plans pour le climat, contre l'artificialisation des sols, etc. ? ».

Concrètement, que cela signifie-t-il ? Peut-être déjà pousser certains curseurs un peu plus loin, estime Jérôme Dutroncy : « Les orientations du SCoT ont été suivies. Pour autant, il me semble qu'on n'a pas encore monté la marche permettant de changer de paradigme sur la trame verte et bleue. Il faudrait considérer comme prioritaire le patrimoine naturel et, ensuite, venir construire toutes nos aménités. On a tous des germes de cette ambition. Mais on a d'autant plus besoin du SCoT sur cette thématique qu'une solidarité inter-territoriale est nécessaire ».

La transition à opérer pourrait aussi se traduire dans une prévention accrue des inondations : « Le risque existe, poursuit le Président de la commission environnement de l'EP SCoT, et peut-être le futur SCoT aura-t-il à le dire

Champs et village sur les côteaoux. Bièvre



© AIRIG



© AUBIC

Photos aériennes
de la Presqu'île,
Métropole
Grenobloise

encore plus fort, en passant des préconisations aux prescriptions. Le dérèglement climatique conditionnant tous les autres risques, et notamment celui d'inondation, il nous imposera une requalification de nos politiques pour l'ensemble de l'aménagement ».

Autre axe à renforcer : la limitation du « grignotage » des terres agricoles pour l'urbanisation. « Il faudra aller progressivement vers zéro (mètre carré agricole supprimé, Ndlr) et dés-imperméabiliser certaines surfaces, affirme-t-il. Et aussi passer du quantitatif au qualitatif : lorsqu'on préserve un espace agricole, par exemple, on ne décide pas seulement d'un nombre d'hectares, mais on restaure ceux-ci et on imagine quoi en faire ».

Enfin, le développement de l'économie circulaire offre un autre levier : « Nous y sommes poussés par le dérèglement climatique et par le renchérissement de certaines ressources, assure encore Jérôme Dutroncy. Tout cela amènera nos territoires et nos acteurs économiques à penser réemploi. Nous, acteurs locaux, devons organiser et restructurer le territoire et encourager les filières locales pour que ce soit possible ».

La santé, une attente forte

Mais un autre enjeu est également monté en puissance et devient aujourd'hui majeur : la santé et la qualité de l'air. « Nous avons, en matière de pollution de l'air, fait beaucoup de préconisations et peut-être pas assez de prescriptions, reconnaît Jérôme Dutroncy. Nous sommes poussés maintenant par les contentieux européens et par le grand public ». Francis Gimbert, Président de la Communauté de Communes Le Grésivaudan, dresse le même constat : « Certes, un Plan de protection de l'atmosphère a été adopté par le Préfet de région, mais sommes-nous capables de porter et d'assumer des mesures et des objectifs là-dessus ? Allons-nous avoir le courage de dire des choses un peu plus fortes sur ce sujet ? ». Pour Martial Simondant, Vice-Président de Bièvre Isère Communauté, ce sujet est à même de faire consensus au sein de la grande région de Grenoble. « Pour avancer, le SCoT peut nous apporter plus de cohérence, estime-t-il. Il doit émettre, sur ces sujets, un certain nombre de préconisations ou de prescriptions ».

Le travail d'introspection qu'a été ce bilan a permis de faire émerger ce qui pourrait être, à l'avenir, un facteur d'innovation pour le SCoT : « Passer du quantitatif au qualitatif ». Le SCoT pourrait-il devenir le promoteur d'une plus grande qualité de vie et de travail dans la grande région grenobloise ?

Chiche, répond Michel Rostaing-Puissant, conseiller au développement économique à la Communauté d'agglomération du pays vironnais (CAPV) : « L'indicateur de qualité de vie est un élément qui ne figure nulle part, difficile à définir, et qui est pourtant important. Toute la vie s'organise autour de la prise en compte de cette question, notamment le choix du lieu de résidence, et y compris le paramètre santé ».

Pour Henri Baile, Maire de Saint-Ismier et Vice-Président du Grésivaudan, pour peu que l'on pense « aménités et connectivité », on devient plus attractif pour les entreprises également. « Elles pensent responsabilité sociale et

environnementale, qualité du travail, lien de l'entreprise avec son environnement... », confirme Jean-Noël Causse, élu d'Herbeys et de Grenoble Alpes Métropole. « Les jeunes cadres sont de plus en plus à la recherche de qualité du travail, de valeurs, de relations... On a une carte à jouer en développant ces notions-là ». Laurence Théry, Vice-Présidente à l'aménagement du Grésivaudan, elle aussi, pense que ce peut être un moyen de « restaurer l'attractivité de l'agglomération grenobloise et de la métropole » : « Il faudrait imaginer la création d'un certain nombre d'aménités, car on est dans la décélération, sur le plan des déplacements comme de la sociologie. Les chercheurs partent en périurbain pour trouver une qualité de vie qu'ils n'ont pas dans l'agglomération ».

Passer au qualitatif

La qualité, ce doit aussi être celle du bâti, estiment plusieurs élus. « Il faut qu'on se mette à travailler sur la qualité de la construction, de l'isolation acoustique, des espaces extérieurs... », estime ainsi Christine Garnier, Vice-Présidente de Grenoble Alpes Métropole. On aurait aussi besoin d'étudier ce que l'on va faire de toutes ces constructions des années soixante-dix et 80 habitées par des personnes vieillissantes ». Yannik Ollivier, lui aussi, pense qu'un « effort est à faire sur les formes architecturales. Quant à l'individuel sur de trop petits terrains : le SCoT peut-il intervenir à ce niveau-là ? ». L'innovation peut ici prendre différentes formes : « Il faut créer des logements adaptés aux nouveaux besoins, retaper du patrimoine – par exemple des maisons en pisé –, liste Vincent Bayot, Vice-Président de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC), valoriser l'ancien avec de nouvelles méthodes pour mieux habiter, intervenir dans la transmission des personnes âgées pour loger les jeunes... ».

L'urbanisme n'est pas épargné par cet enjeu qualitatif, par exemple pour les entrées de ville, souligne Laurence Théry, Maire du Touvet et Vice-Présidente à l'aménagement de l'espace et au foncier du Grésivaudan : « Ce qui tire la démographie, c'est l'économie présentielle. Cela suppose que les entrées de ville soient plus qualitatives, sans gommer la présence des entreprises et des commerces. Il faut travailler de manière plus précise sur la construction et sur les aménagements ».

Cette question des commerces est centrale pour nombre d'élus, d'autant, pointe Christine Garnier, que « les nouvelles pratiques commerciales soulèvent de nombreuses questions ». Face à ces évolutions, « veut-on générer des centres-bourgs vivants ou veut-on continuer à mettre à l'extérieur l'équipement de la maison ? Lance Michel Rostaing-Puissant. C'est une problématique politique. Notre outil SCoT manque de possibilités de défense des commerces de nos centres-bourgs ». Certains le voient pourtant déjà « protecteur et positif », comme Jean-Michel Revol, Maire de Saint-Marcellin, tandis que d'autres le veulent plus contraignant. Mais Martin Vanier prévient : « Dans les 5, 10 ou 15 prochaines années, le commerce va connaître des évolutions très importantes. Le risque est

Ruisseau, Tencin



© AURIS

de se cantonner à des termes de débat qui sont les mêmes depuis 50 ans, depuis la loi Royer en réalité. Il n'est pas dans vos capacités de garder vos consommateurs et la notion de zone de chalandise devient délicate. Ce qui se prépare fonctionnera peut-être fait à coups de drones et de drives, tandis que nous discutons de Zacom 1, 2 et 3... ».

Réinvestir le lien avec la montagne

Autre enjeu, encore, pour le SCoT de demain : une meilleure articulation entre plaine et montagne, intimement liées. « C'est la campagne qui nourrit la ville, rappelle Vincent Bayot. Et que font les Grenoblois en été pour se rafraîchir ? Ils partent en montagne ».

Pour Laurent Thoviste, élu de Fontaine, cela peut passer par la concrétisation de l'idée d'avoir un téléphérique ou par l'adoption, jusque dans les plaines, d'un « mode de construction orienté montagne ». « L'enjeu touristique est fort, assure de son côté François Peyronnet, directeur général adjoint des services de Grenoble-Alpes Métropole, en charge de l'attractivité. On vient à Grenoble car on aime la montagne, or celle-ci n'est actuellement pas dans le SCoT ».

Effectivement, poursuit Laurent Thoviste, on n'a pas travaillé l'attractivité, pensant que le développement économique et l'environnement montagnard suffisaient. En matière économique, il se passe des choses dans le Vercors, en Chartreuse et dans une moindre mesure Belledonne. Mais l'économie, ça va, ça vient, tandis que l'environnement est là pour longtemps. Il faut continuer à proposer ce qui fait la force de notre territoire : les vues sur les massifs, etc. Cela concerne les coteaux, mais aussi la densification urbaine qui peut priver de vue. C'est ce que l'on est en train de construire sur le PLUI ».

Comment parvenir à relever des enjeux aussi complexes et évolutifs ? Plusieurs élus choisissent la métaphore médicale pour répondre : en concevant le SCoT comme un organisme vivant, composé de cellules d'un même corps et tout en souplesse.

* UMR CNRS Université Grenoble Alpes et Sciences Po Grenoble.



© ALPES

Espace agricole et lotissements, Montbonnot Saint Martin

Du haut du Charmant Som, vue sur Chamechaude, Chartreuse



© ALPES



**FLORILÈGE D'IDÉES INNOVANTES, PORTEUSES DE SENS,
POTENTIELLEMENT FONDATRICES D'UN SCoT PLUS POLITIQUE**

Et si le temps était venu de rêver le SCoT de demain ?

Face aux importantes transitions à accompagner, et si le temps était venu de rêver le SCoT de demain ? D'en peaufiner la vision politique ? C'est le projet, à nouveau ambitieux, auquel a appelé le géographe Martin Vanier en conclusion du séminaire « synthèse » du bilan du SCoT, le 28 novembre 2019 : « Vous êtes à deux doigts d'innover. Pour cela, il faut mettre en avant les bifurcations sociologiques, anthropologiques, qui nous attendent face à la transition écologique. Oui, elles prendront sans doute trente ans, mais les territoires qui s'en sortiront sont ceux qui auront su piloter cette transformation. Le pilotage de l'anticipation, c'est la vraie fonction du SCoT... et ce doit être la priorité d'agenda des nouveaux élus ». Il n'est pas le seul expert à penser en ces termes : « Il faut mettre de la voilure », « Grenoble doit assumer l'idée d'inventer son modèle », « Les politiques publiques ne fonctionnent qu'avec un travail de sens : peut-être le SCoT ne doit-il plus être le « généraliste » qu'il est aujourd'hui »... ont lancé les élus au fil des séminaires.

Il faut faire un SCoT politique, donc... mais pas politicien, préviennent nombre d'entre eux : « La politique s'est insérée dans les débats mais pas trop, ce qui a fait qu'on a un document stable, constate Jean-Claude Potié, Maire d'Izeron et conseiller de la SMVIC. Je crains à ce titre l'arrivée des grands chefs qui ne sont pas là » (les Présidents d'intercommunalités, Ndlr). D'autant, pointe Laurent Thoviste, élu de Fontaine, que « les chefs d'aujourd'hui ne le sont plus forcément demain. Il faut porter nous-mêmes nos décisions devant les instances communautaires. Je me retrouverais dans un SCoT qui soit capable, sur certaines thématiques, d'aller au-delà du club de réflexion ». L'impératif fait désormais consensus : « Il faut passer d'un SCoT normatif à un SCoT stratégique », centré sur les questions environnementales, résume Yannik Ollivier, Président de l'EP SCoT.

Déjà, des idées innovantes et porteuses de sens émergent. Le développement économique paraît en contradiction avec la préservation de l'environnement ? « Le SCoT doit porter un projet économique », répond Jean-Yves Penet, Maire de Biliou et conseiller de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV). La consommation faiblit ? « La sobriété et l'autonomie sont des qualités, poursuit-il. Ne peut-on imaginer que nous soyons en avant-garde sur ces thèmes ? ». L'intérêt du SCoT, affirme Jérôme Dutroncy, Vice-Président De Grenoble Alpes Métropole, est qu'il peut être « la plateforme de réflexion commune permettant de croiser des enjeux multiples ». Les thèmes émergents tels que la qualité de l'air ou le numérique exigent même d'aller plus loin en ce sens, estime Martial Simondant, Vice-Président de Bièvre Isère Communauté : « Il faudrait un espace d'échange où on débat de ces sujets, mais en se posant les bonnes questions en termes d'enjeux. L'environnement et le changement climatique en font partie ».

Les élus membres de l'EP SCoT ont donc commencé ce brainstorming pour imaginer l'avenir. Voici un florilège de leurs idées, par thématiques, issu des séminaires de bilan du SCoT.

Un schéma directeur énergétique pour la GreG

« Il y a la nécessité d'un vrai schéma directeur énergétique à l'horizon 2050. Il faudrait quantifier la demande et lui faire correspondre une production d'énergies renouvelables. Le verdissement progressif du biogaz via l'agriculture est une question importante et nécessite des coopérations entre territoires. Le bois énergie en réseau de chaleur est propre aussi. Enfin, on a les moyens sur le

territoire pour le photovoltaïque. Il faudrait imposer dans les PLU une certaine production par m² de surface en construction ».

Vincent Fristot, élu de Grenoble et Président de Gaz et Électricité de Grenoble (GEG)

« Nous avons de vastes zones industrielles dans le Grésivaudan, mais zéro photovoltaïque sur les toits industriels et presque zéro sur les bâtiments agricoles. Le SCoT pourrait faire une préconisation au moins sur les zones industrielles qui sont de la compétence exclusive des EPCI. Par ailleurs, le SCoT peut nous aider à conjuguer la production photovoltaïque avec des techniques de résilience (serres et ombrières photovoltaïques) adaptées aux zones inondables ».

Pierre Beguery, Maire de Montbonnot et référent de la commission économie du SCoT

« On ne prend pas en compte l'empreinte carbone de nos territoires. Quand on sera en mesure de le faire, on pourra traiter de nos modes de vie et le partage sur des stratégies économiques et de développement pourra se faire par ce biais-là : un bassin de vie qui travaille avec des stratégies énergétiques de territoire pour créer une logique de bassin-versant de l'énergie (comme pour l'alimentation, les forêts). Cela passe par du partage, par des lieux de discussion et de fabrication de cette stratégie collective. Le SCoT devra évoluer vers ça ».

Jérôme Dutroncy, conseiller de Grenoble Alpes Métropole et Président de la commission environnement du SCoT

Faire des choix « circulaires » et responsables

« On a parlé de faiblesse de la consommation. Je pense au contraire que la sobriété et l'autonomie sont des qualités. Ne peut-on imaginer que nous soyons en avant-garde sur ces thèmes ? »

Jean-Yves Penet, conseiller à la CAPV et Maire de Bilieu

« Dans l'agrandissement de 5 000 m² de Grand Place, il est question de magasins de vêtements produits dans des conditions épouvantables, qui engendreront un volume important d'emballages. [...] Mais c'est aussi un parking relais et un lieu de lien social. [...] Quant aux objectifs de transition énergétique, comment comptabilise-t-on l'économie du recyclage, les objets recyclés chez Ozanam, etc. ? Dans les pays du Nord, il existe des grandes surfaces de produits recyclés. Trois pantalons pour 1 €, ce n'est pas comparable aux produits neufs mais cela questionne nos politiques de cohésion sociale, de recyclage et de gestion des déchets ».

Jean-Noël Causse, conseiller communautaire de Grenoble Alpes Métropole et municipal à Herbeys

Limiter notre empreinte sur la montagne

« Tout comme il existe un SCoT qui limite l'emprise économique sur les zones agricoles, il serait peut-être bon de limiter l'emprise sur le patrimoine montagne. Lorsqu'on y invite des milliers de personnes pour des événements au nom de l'économie de loisirs, je m'interroge [...] On peut être intégrateur d'un autre modèle économique global de notre région ».

Michel Rostaing-Puissant, conseiller à la CAPV



Pierre Beguery



Jean-Noël Causse.



Christine Garnier

Faire bouger les murs de l'habitat

« À La Tronche, on a besoin de modifier les habitats pour que les personnes âgées puissent habiter en plaine. Nous avons aussi beaucoup de jeunes qui achètent à plusieurs et qui créent un habitat partagé avec des parties communes. Les exemples sont nombreux à La Tronche et cela fonctionne très bien ».

Élisabeth Wolf, adjointe à l'urbanisme à La Tronche

« Produire, ce n'est pas forcément construire. Avec des bailleurs sociaux, on peut transformer de grands bâtiments, quelquefois patrimoniaux, d'anciennes grandes maisons, etc. Mais il faut les aider à intervenir dans ces cas de figure. Le SCoT – avec l'agence d'urbanisme – pourrait faire du bail emphytéotique avec l'EPFL et les aménageurs sociaux, afin d'avoir du foncier gratuit ou pas cher ».

Christine Garnier, Vice-Présidente de Grenoble Alpes Métropole

Faire du marketing territorial

« Nous sommes centrés sur notre SCoT, mais il faut l'intégrer dans son environnement Lyon-Valence-Savoie. Il faut faire du marketing territorial avec notre collectivité. Les entreprises, lorsqu'elles prospectent, ne connaissent pas le découpage territorial ».

Martial Simondant, Vice-Président Bièvre Isère Communauté

Soigner les entrées de ville

« Il y a une contradiction entre la préservation des paysages et la réalité économique. Aux entrées de ville, on a des grandes surfaces avec un impact visuel déplorable. Les entreprises cherchent également à être vues alors que pour être intégrées, il faut aussi mettre un certain prix. Ces aspects visuels ne sont jamais gérés au niveau des SCoT. Peut-on l'imposer ? C'est un sujet délicat mais une nécessité, même si c'est un frein à l'activité économique ».

Michel Rostaing-Puissant, conseiller à la CAPV



Michel Rostaing-Puissant

Chausser des lunettes « nouvelles technologies »

« On aurait besoin d'une projection dans l'avenir, dans les nouvelles technologies et dans les nouveaux besoins, en pensant au territoire qu'on laissera à nos petits-enfants. On en est à construire aujourd'hui du tout-voiture alors que demain, elles seront sans chauffeurs, ce qui va révolutionner les déplacements. J'aimerais qu'au niveau du SCoT, on envisage ce qu'on pourra utiliser comme technologies naissantes et quelle influence on peut avoir sur nos chercheurs pour nous les fournir. Il y a là un terrain d'expérimentation fantastique ».

Michel Rostaing-Puissant

S'outiller davantage

« Le dernier chapitre du SCoT portait sur la mise en œuvre d'un « feu d'artifice d'outils » : l'EPFL, le syndicat mixte de transport, etc. Les EPCI et communes sont parfois désarmés, face aux promoteurs ou porteurs de permis de construire, pour agir sur la qualité des projets. Au-delà des règlements de PLU, faut-il relancer la question de l'ingénierie mise à disposition ? »

Philippe Auger, ancien directeur de l'EP SCoT

« Loi Alur*, loi SRU... Il y a des politiques nationales qui « font leur boulot ». Que vous resterait-il à inventer, avec une « prescriptivité » donnant une contrepartie à un effort (sinon, on a l'impression que la contrainte ne peut que venir du haut) ? Il faut interroger l'outil dans lequel vous puissiez investir plus de capacité politique. Faudrait-il renforcer la capacité du SCoT ? ».

Martin Vanier, géographe

« Les contraintes doivent avoir un peu d'accompagnement. Or les contraintes ne tiennent pas compte des PPRI, des PPRN... Il faudrait des sectorisations, pour parvenir à des contraintes modérées et pondérées lorsqu'on a par exemple 40 % d'un territoire communal interdits à la construction ».

Michel Octru, Maire de Claix

* Loi pour l'accès à un logement et un urbanisme rénové du 24/03/2014

« Comme nous partageons les problématiques, il faudra partager les forces d'ingénierie et une politique foncière, dans un but prioritaire : préserver les ressources naturelles, qui sont limitées ».

Marijke Pols, directrice de l'environnement de Grenoble Alpes Métropole

« Une instance de coordination des directeurs généraux d'EPCI serait intéressante »

François Bonaime, DGS de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.

Faire du SCoT un incubateur de projets communs

« Le SCoT est l'outil le plus utile pour avancer sur le terrain de la transition et de la réciprocité avec la prise de conscience suivante : nous assumons tous qu'il peut, au-delà du document d'urbanisme, orienter les politiques inter-territoriales en créant un lieu de dialogue et de définition de ces dernières. Il faut lui donner la légitimité et les moyens. Le SCoT est la coopération territoriale de demain ».

Jérôme Dutroncy, conseiller de Grenoble Alpes Métropole et Président de la commission environnement du SCoT

« Il ne faut pas enlever leur capacité d'initiative aux communes, même les plus petites. Le SCoT pourrait être un lieu d'émergence, en lien avec les communes ».

Jean-Yves Penet

Ouvrir les écoutilles

« Ce qui est important, c'est la relation avec Lyon. C'est une chance que nos échanges avec Lyon soient importants ».

Luc Remond, Maire de Voreppe, Vice-Président de la CAPV

« Ignorer l'Arc alpin serait aussi une erreur. On a rencontré les gens du Cluster Montagne pour qui celui-ci est une évidence. La relation avec Lyon et l'Arc alpin : il faut que nous ayons les deux ».

Laurent Thoviste, conseiller de Fontaine et Grenoble Alpes Métropole

« Il y a des choses à faire avec les territoires voisins. Au Sud Grésivaudan, on est sensible au SCoT de Valence et de Romans. Il faut mieux articuler le SCoT avec les territoires voisins ».

Jean-Claude Potie, Maire d'Izeron, conseiller de Bièvre Isère Communauté



Laurent Thoviste

Du haut du Charmant Som, vue sur Chamechaude, Chartreuse



JÉRÔME DUTRONCY, CONSEILLER MUNICIPAL DE FONTAINE, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES ET EAU DE L'EP SCoT ET VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ À L'ENVIRONNEMENT, L'AIR, LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ DE GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

« Mettre les enjeux environnementaux dans le débat public »



Le SCoT a-t-il d'ores et déjà réussi, selon vous, à relever les enjeux environnementaux ?

Le SCoT – que je n'ai pas participé à élaborer, ayant été élu en 2014 – a posé des bases assez claires de préservation des ressources et de développement équilibré des territoires. En tant que document labellisé « Grenelle de l'environnement », il reprend par ailleurs à son compte les grands objectifs telle que la lutte contre l'étalement urbain. Ces objectifs ont été déclinés dans les PLU et PLUI récemment approuvés. Sans doute ceux-ci ne seraient-ils pas allés aussi loin sur certains sujets s'il n'y avait pas eu le SCoT et nombreux auront encore à évoluer dans les années qui viennent.

Il a également créé une forme de projet de territoire : il a poussé des communes et des communautés de communes à construire une vision commune. Dès lors que le SCoT a été approuvé, ses questions sont parfois restées un peu de l'entre-soi, une vingtaine de personnes dans le conseil syndical, un peu plus lors des séminaires que nous avons organisés, qui, année après année, ont fait émerger des enjeux, des difficultés et des projets communs. Ce n'est pas suffisant pour que vive le sentiment d'interdépendance de nos territoires... Mais des avancées ont eu lieu, symptomatique du besoin de travailler ensemble. On est clairement sorti du cercle d'origine pour progresser dans l'inter-territorialité. La création du SMMAG* est, d'une certaine façon, une résultante de cette interconnaissance de nos territoires, de même que d'autres coopérations qui sont apparues, sur l'agriculture, la forêt ou encore la qualité de l'air.

Tout est-il acquis pour autant ?

Non, les enjeux ne font toujours pas consensus. Après les élections municipales de 2014, beaucoup d'élus ont changé. L'EP SCoT a essayé de traduire ce gros document en quelques questions clés, d'en faire un journal... Mas cela n'a pas suffi à élargir le partage des objectifs du SCoT bien au-delà.

Si l'on veut pérenniser le projet de territoire et que la grande région de Grenoble existe en tant que bassin de vie, il ne faut pas se limiter au document d'urbanisme et aller plus loin dans les coopérations intercommunales et surtout rendre visible l'existence de cette échelle géographique, adaptée pour répondre à certains enjeux.

Comment parvenir à sensibiliser davantage ?

Il faut de la transparence ! Pour que les élus s'en préoccupent, pour que les citoyens s'emparent des sujets, il est indispensable qu'ils puissent le faire en connaissance de cause. Si on explique à la population, par exemple, qu'il y a sur notre territoire une réelle nécessité de préserver la ressource en eau, les élus en feront un jour un élément de leur programme.

Dans les années qui viennent, nous serons amenés à réviser le document de planification de la Grande Région Grenobloise. Je prendrais comme exemple les plans Climat Air Énergie. Plus on mettra le diagnostic et les objectifs dans le débat public, plus cela construira une sensibilité, et rendra objective la volonté commune d'y trouver des réponses à la hauteur du défi et acceptables par tous. Ces sujets de transition écologique sont les vecteurs par lesquels nous avancerons, probablement poussés par la réalité des impacts du dérèglement climatique. Anticiper collectivement pour ne pas subir trop durement les crises deviendra sûrement le cœur de nos politiques de demain.

Faut-il ouvrir la gouvernance de l'EP SCoT ?

Le plus important, à mon sens, est de construire un sentiment d'appartenance au territoire au-delà du spectre des élus, rendre lisible un bassin de vie qui existe à cette échelle, en passant par la reconnaissance des structures organisées d'acteurs économiques et sociaux, par les collectifs de citoyens... De par sa légitimité acquise au travers de la planification, l'EP SCoT pourra jouer, dans ce premier temps, un rôle d'animateur et être connu de tous en communiquant et valorisant son action. Lors de la future révision, et pour qu'il soit de manière plus large, pourquoi pas, alors, élargir la gouvernance ? Mais pour l'instant, il s'agit déjà de faire en sorte que les gens se sentent concernés : on n'y est pas encore.

JEAN-PAUL BRET, PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS VOIRONNAIS

« La grande région de Grenoble est une réalité pour le grand public »

Comment voyez-vous le SCoT de la GreG, à l'heure de ce bilan ?

Si certains considèrent son périmètre trop grand, je pense au contraire qu'il aurait pu l'être davantage, notamment sur la Chartreuse, le Vercors, la Matheysine ou encore l'Oisans. Il est vrai qu'il faut bien s'arrêter à un moment et qu'il est toujours possible d'avoir des relations inter-SCoT... Mais, pour certains politiques publics, il faut élargir les périmètres : on a vu l'intérêt de le faire avec la création du SMMAG* ou avec celle du groupement de commande pour le tri et l'incinération des déchets, qui a permis de créer une nouvelle usine. Il faut donc pour le moins, à l'avenir, résister aux risques de diminution du périmètre du SCoT.

Quant à sa mise en œuvre, il a facilité l'éclosion de PLUI et ce, dans de bonnes conditions. Il faudrait à présent que tous les territoires adoptent un tel plan. Je regrette que le mien, notamment, n'en ait pas.

Ce document est parfois vécu comme normatif, pas assez pour son côté prospectif, qu'il faudrait donc développer. Les choses vont vite, il est indispensable de s'adapter et de se projeter : par exemple, le SCoT a validé des zones de développement potentiel en 2012, mais celles-ci ne pourront pas être renouvelées, car il faut accentuer la gestion économe de l'espace et la protection de l'environnement, ainsi qu'optimiser l'argent public.

Comment le SCoT peut-il devenir ainsi plus prospectif ?

Par exemple en abordant des sujets plus pratiques, tel que celui des friches. Et en étant davantage un lieu de dialogue avec l'État sur les solutions à mettre en œuvre. On devrait également se poser à nouveau la question de la création d'un pôle métropolitain. En effet, nombre de syndicats de SCoT en France se sont transformés en ce sens. Cela leur a permis de passer à une phase plus opérationnelle.

À propos de la gouvernance, deux autres points me paraissent à améliorer également. Le premier est que les vrais décideurs, c'est-à-dire les Présidents d'intercommunalités et les maires des grandes villes (comme Grenoble ou Voiron), n'ont jusqu'ici pas été assez mobilisés. L'autre point est que le SCoT n'a pas été approuvé par le grand public qui, pourtant, pourrait avoir un rôle.

Les territoires sont restés parfois dans une concurrence sur le plan économique alors que la réalité des citoyens est tout autre. L'identité de la grande région de Grenoble fait ainsi son chemin parce que les gens eux-mêmes se rendent compte qu'ils vivent et travaillent sur ce périmètre. Celui-ci correspond presque plus à une réalité que celui du Département de l'Isère.

Vous qui n'avez pas sollicité de nouveau mandat en mars 2020, quel message transmettez-vous aux nouveaux élus ?

Le premier est que la politique politicienne doit être moins présente : nous avons une certaine richesse et des atouts, mais nous n'en tirons pas assez parti parce que nous ne sommes pas assez solidaires. Je ne peux qu'inciter les élus à partager une prospective à 20 ou 30 ans et à construire des politiques communes sur certaines thématiques, au lieu d'en rester au « chacun chez soi ».

* Syndicat mixte des mobilités de l'agglomération grenobloise



MARTIAL SIMONDANT, MAIRE D'ARTAS ET VICE-PRÉSIDENT DE BIÈVRE ISÈRE COMMUNAUTÉ

« Un outil de planification utile, mais qui doit devenir plus stratégique et ouvert »



Quel point positif retirez-vous de cette première période de mise en œuvre du SCoT ?

Il est avéré que le SCoT a apporté une certaine maîtrise de la consommation foncière. Bien que certains élus l'aient parfois vécu comme contraignant, c'est un cadre de planification qui nous permet d'avoir une même lecture de la réglementation. Nous pouvons étayer notre communication auprès des citoyens : contrairement à ce qu'ils pensent parfois, les élus n'ont pas toute latitude pour agir avec la hiérarchie des lois, des règlements, etc.

Les territoires qui ont adopté un PLUI ont structuré à l'échelle intercommunale la déclinaison des objectifs du SCoT : ce cadre étant posé et partagé, le volet normatif du règlement du SCoT est moins prégnant. Les autres communes, en revanche, continueront l'intégration de ce règlement dans leurs PLU. Le SCoT devra s'adapter à cette nouvelle situation et gérer ce qui pourrait induire un système à deux vitesses.

Quels axes d'amélioration voyez-vous ?

Nous ne devons plus nous satisfaire d'un document normatif et établi pour 10 ou 15 ans. Le SCoT doit aussi être un outil stratégique, évolutif et agile. Axé sur des projets répondant à des enjeux sociétaux, il permettrait aux élus et aux citoyens de mieux s'identifier à ce qu'il porte. Il est nécessaire d'ouvrir le SCoT aux acteurs institutionnels (chambres consulaires, par exemple) qui font partie de la réalité du quotidien.

Peut-être faudra-t-il faire évoluer la gouvernance du SCoT, c'est un sujet complexe. Auparavant, il est nécessaire de mieux identifier les complémentarités entre territoires, ruraux, urbains et de montagne. Cela permettra de penser les projets à l'échelle du grand territoire du SCoT, en objectivant la contribution de chacun à une stratégie collective et partagée.

À quels types de projets pensez-vous ?

Sur le volet économique, par exemple, on s'est centré sur la gestion comptable des mètres carrés fonciers, alors que la préoccupation du citoyen est l'emploi. Est-ce que le SCoT ne peut pas être un outil stratégique en la matière et le foncier un moyen pour l'atteinte de cet objectif ? Chacun de nos territoires a pu avoir de belles opportunités. Mais si un groupe de niveau européen ou mondial nous sollicite, faute de stratégie commune, nous aurons des difficultés à formuler une proposition.

Nous avons été secoués d'entendre les universitaires appeler la grande région de Grenoble « la belle endormie ». Maintenant, il nous faut renforcer son attractivité. Cela passe par la construction de politiques sur des problématiques sociétales : les mobilités, le développement durable ou encore, la formation aux métiers en tension, sur lesquelles les citoyens attendent des résultats. Le SCoT doit être un espace de discussion, de débat sur le moyen de bâtir un vrai projet à l'échelle de ce territoire très hétérogène (rural, urbain, montagne) en alliant les spécificités et complémentarités de ses composantes.

Le sujet des connexions, des relations avec les métropoles voisines – notamment la métropole lyonnaise, qu'on a trop ignorée – est aussi un enjeu stratégique.

Le SCoT doit-il regarder au-delà de son périmètre ?

Le SCoT de la grande région de Grenoble doit avoir un esprit d'ouverture avec ses voisins, avec une vision supra-territoriale des thématiques dépassant ses limites, comme les mobilités ou le développement durable.

Le SCoT de la GreG n'a pas assez travaillé sur ces interfaces : il ne peut pas ignorer cette locomotive régionale qu'est la métropole lyonnaise, ni Chambéry ou Valence, ce qui pose la question de travailler dans le cadre d'un « inter-SCoT ».

**FRANCIS GIMBERT, CONSEILLER MUNICIPAL DE CROLLES
ET PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRÉSIVAUDAN**

« Si chaque élu ne porte pas le discours de transition, cela ne marchera pas »

Quel bilan dressez-vous du SCoT ?

Sa labellisation « Grenelle de l'environnement » a permis de faire admettre la nécessité d'économiser le foncier. On a avancé sur les objectifs « économiser-réduire-compenser » et « zéro artificialisation ».

Mais le SCoT a surtout été le révélateur d'une situation que les élus n'avaient pas forcément anticipée lorsqu'ils ont adopté ce schéma : la grande région de Grenoble n'est plus ce qu'elle a été. En effet, si au moment de l'adoption du SCoT, certains ont cru que celui-ci allait les empêcher de développer leurs communes, cela s'est avéré complètement faux, car la croissance démographique s'est affaiblie. Le foncier a été économisé parce que les objectifs de production de logements n'ont pas été atteints. Le SCoT a ainsi été l'occasion d'une prise de conscience.

Quelle est cette prise de conscience ?

Que le développement ne doit plus passer par un étalement urbain, que le modèle des années 1970 de la villa avec jardin consomme et imperméabilise du sol, et coûte cher à la collectivité en réseaux et infrastructures. Il serait intéressant de chiffrer ces postes de dépenses à l'échelle du SCoT, de même que les effets de l'étalement urbain en termes de déplacements, de dépenses énergétiques, etc. Ce modèle de développement est derrière nous. Aujourd'hui, la majorité des logements qui sortent dans le Grésivaudan sont dans des programmes collectifs.

Quel rôle actif peut avoir le SCoT dans ce contexte ?

Pour aller plus loin, il faut décider vers quelle forme urbaine on veut aller, ce qu'est la ville agréable que l'on souhaite. Cette question est valable partout : même dans les balcons de Belledonne, on est en ville, les habitants travaillent et consomment en ville.

Ce SCoT plus stratégique passera par une sensibilisation du grand public. Celui-ci est, certes, bien plus conscient des enjeux environnementaux que par le passé, mais, dans la vie quotidienne, il résiste au changement, pourtant impératif. Ce n'est pas l'EP SCoT, seul, qui va le faire : si chaque élu, dans sa commune, ne porte pas ce discours de la transition, cela ne marchera pas.

Les élus vous semblent-ils prêts à porter ce message ?

Il reste du chemin à faire dans la sensibilisation des élus. Il faut qu'ils prennent conscience que chacune de leurs décisions a un impact fort sur l'environnement et sur la santé de la population : aménager une voirie ou autoriser une villa avec chauffage au bois non performant favorise la pollution de l'air. Or celle-ci tue chaque année 48 000 personnes en France, soit à peu près autant que l'alcool et le tabac.

Pour réussir à convaincre, il faut pointer les effets du changement climatique sur nos territoires, pas seulement les enjeux macroscopiques et planétaires. Les sécheresses récurrentes, par exemple, rendent malades les épicéas, ce qui conduit à une perte de recettes des communes forestières. Nous avons besoin que s'expriment de tels témoignages de terrain.

Dans cette réflexion, il faut que les élus arrivent à porter leur regard au-delà de leurs communes. L'échelle communale n'a plus de sens pour les habitants : un sur dix ou quinze seulement travaille et consomme dans sa commune de résidence. Celle-ci garde un rôle important pour l'organisation de services pour la vie quotidienne, mais n'est plus pertinente pour penser l'aménagement.



Écouter la société civile : une demande, une nécessité

Le rôle du SCoT, selon Martin Vanier, géographe ? « Territorialiser les enjeux environnementaux et mobiliser tous les acteurs locaux – notamment les universitaires et chercheurs, nombreux et pointus sur ces sujets –, et même les citoyens, nécessaires à la transition ». Christine Garnier, Vice-Présidente de Grenoble Alpes Métropole, le pense aussi : « On a un gros besoin de conserver la cohérence des objectifs nécessaires aux transitions multiples, neutralité carbone, autonomie alimentaire... C'est peut-être le moment de faire rentrer dans le débat les habitants et notamment les jeunes. Ils ne vont pas nous dire « pôle métropolitain », mais « mettez-vous d'accord pour qu'on circule avec le même billet de Voiron à Crolles, pour qu'on puisse continuer à se chauffer, pour qu'on achète des aliments qui ne nous donnent pas le cancer... ». Pour Jean-Noël Causse, conseiller d'Herbeys et de la Métropole, il s'agit d'une aspiration au respect de certaines valeurs : « Les habitants nous demandent de plus coopérer, entre territoires et avec des partenaires. Parmi ces derniers, certains nous montrent le chemin, comme les agriculteurs et les consommateurs autour des circuits courts, ou encore Grenoble INP et Sciences Po qui ne veulent pas travailler avec des entreprises qui ne portent pas la qualité du travail ».

Mobiliser et fédérer la population

Ainsi, pour le Président de l'EP SCoT, Yannik Ollivier, il est clair que pour avoir un SCoT qui « pense et affronte les défis du XXI^e siècle », il faut que celui-ci « garde une prise de terre ». Au fil des séminaires, la nécessité a émergé de repartir du local, des besoins de la population, pour, ensuite seulement, élargir à l'échelle de l'intercommunalité, puis à celle de la grande région grenobloise. Le SCoT doit « descendre tout en bas pour pouvoir ensuite remonter tout en haut », résume Laurent Thoviste, conseiller de Fontaine et de Grenoble Alpes Métropole.

Pourquoi ? Parce que, pour l'instant, « le SCoT ne prend pas en compte la métropolisation des modes de vie », remarque Pierre Merle, apprenti urbanisme au CAUE de l'Isère. En raisonnant territoire de la Métro d'un côté et Grésivaudan de l'autre, « nous avons installé deux types de transport, donc une rupture de modalité et un mécontentement

des usagers », pointe Henri Baile, Maire de Saint-Ismier et Vice-Président du Grésivaudan. La récente création du SMMAG doit remédier à cette situation.

Autre raison pour laquelle il faut repartir du terrain : « Si, en matière d'eau potable, on avait dit aux habitants que l'on a un territoire vulnérable, pointe Jérôme Dutroncy, Vice-Président de Grenoble Alpes Métropole, ils se seraient intéressés à la question et à la manière dont les élus gèrent le problème ». De fait, pour Laurence Théry, Maire du Touvet, il faut « des outils pédagogiques qui soient dans le SCoT, pour éviter les votes de rejet de nos concitoyens ». Pour Jean-Paul Bret, Président de la CAPV, également, « il faut arriver à un SCoT qui mobilise la population, qui fédère sa diversité ».

Comment faire ? En renouvelant la gouvernance, conseille Martin Vanier : « Le fédéralisme, qui est le modèle actuel d'un conseil syndical, est épuisé. Vous pouvez innover, en vous dotant d'une conférence des parties prenantes ». D'ores et déjà, dans la société civile, des acteurs sont prêts à s'impliquer. Les avis très pointus sur le bilan du SCoT donnés (lire page suivante), par les membres du réseau des Conseils de développement de la région urbaine grenobloise en sont la preuve.



© Conseils de développement

Dans une première contribution au bilan du SCoT, en avril 2018, les Conseils de Développement ont, tout au long du bilan, commenté les analyses de l'Agence d'Urbanisme et transmis deux contributions

LES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT : SOLIDAIRES, EXIGEANTS, IMPLIQUÉS

Des ateliers-formation, des réunions, deux contributions à l'intention des élus et techniciens de l'EP SCoT... De décembre 2017 à juin 2018, quelque 50 habitants de Grenoble Alpes Métropole, du Grésivaudan, du Pays voironnais ou encore de Saint-Marcellin Vercors Isère, se sont mobilisés activement, en tant que membres des conseils de développement de la région grenobloise, pour participer au bilan du SCoT. Leurs avis et interpellations sont et seront intéressants, à plus d'un titre.

Le premier est qu'ils enrichissent le débat, en proposant de nouveaux critères de décision publique, des critères qui « sous-tendent les préoccupations citoyennes », expliquent-ils. Il s'agit des huit Indicateurs de bien-être soutenable (Ibest), expérimentés par Grenoble Alpes Métropole avec le laboratoire universitaire Pacte : accès aux biens de subsistance, travail et emploi, accès et recours aux services publics, santé, temps et rythme de vie, environnement naturel, démocratie et vivre ensemble.

Ces indicateurs poussent les membres des conseils de développement à placer, comme enjeux prioritaires, le rééquilibrage des territoires, la préservation des espaces naturels et agricoles, le rapprochement des zones économiques et de l'emploi, et les mobilités. Ils incitent, par exemple, à une « application du SCoT qui agit sur les esthétiques, les paysages urbains, le sens de l'espace public... » ou encore à un plus grand soutien aux commerces de centres-bourgs et à ceux associés à l'agriculture.

Des contributions utiles

Ces contributions citoyennes sont également très utiles, car elles révèlent que le SCoT est sur le bon chemin lorsqu'il promeut la solidarité entre territoires. Ainsi, ils « saluent la démarche du Grésivaudan », à l'initiative du SMMAG, avec la CAPV et la Métropole de Grenoble. Ils souhaitent d'ailleurs un élargissement de cette coopération aux acteurs des déplacements des territoires voisins.

Ces représentants de la société civile attendent même davantage de solidarité encore, notamment sur la plan économique : « Autonomie et mise en concurrence des territoires, une bonne stratégie ? Lancent-ils dans leur seconde contribution. N'y a-t-il pas une perte de puissance ? ». De même à propos de la « perte de services », ils affirment un « besoin de solidariser les secteurs » et de « poser les questions d'un développement autrement, face à la transition écologique ».

Exigeants, demandant des données ouvertes, complètes et récentes, soulevant « des angles morts » de la prise en compte de leurs attentes, voire des points « à retravailler », ces citoyens se disent aussi « prêts à travailler aux côtés de l'EP SCoT ». Objectif : « Créer des ponts » entre les différents projets de territoires et veiller à un équilibre global, plus orienté sur la qualité de vie.



Pour débattre du SCoT, les conseils citoyens se sont appuyés sur des méthodes de démocratie participative

© Conseils de développement

L'ŒIL DES « EXPERTS »

« Une nouvelle étape d'un travail fédérateur doit commencer »

L'EP SCoT a fait appel à trois experts pour accompagner sa démarche de bilan et de prospective autour du SCoT : Alain Faure, directeur de recherche en sciences politiques à l'Université Grenoble Alpes, Martin Vanier, géographe et enseignant à l'école d'architecture de Paris, et Pierre Merle, apprenti urbaniste au CAUE de l'Isère. Synthèse de leur diagnostic et préconisations.

De gauche à droite,
Martin Vanier, Pierre
Merle et Alain Faure



« Le cœur de cible du développement du SCoT, vous le faites bien, a assuré le géographe Martin Vanier aux membres de l'EP SCoT dès mai 2018. Le bilan est globalement positif ». Il était intéressant que cela soit dit, qui plus est par cet expert reconnu, grenoblois de cœur et enseignant à l'école d'architecture de Paris. Avec Alain Faure, directeur de recherche en sciences politiques à l'Université Grenoble Alpes, et avec Pierre Merle, apprenti urbaniste au CAUE de l'Isère, il a été mandaté pour porter un regard décalé, voire étonné, sur le bilan du SCoT. Objectif : aider les élus à dessiner l'avenir de ce document de planification.

À l'issue d'entretiens sur tout le territoire, Pierre Merle pointe : « Les problèmes au sein de la GreG semblent plus résider

dans les liens qu'induit le SCoT que dans la mise en place d'un document contraignant, dont l'existence semble paradoxalement unanimement souhaitée ». Son rapport l'assure : « La totalité des acteurs rencontrés a pointé la nécessité d'accompagner les collectivités locales dans leur politique d'aménagement ». Non pas seulement sur le plan technique, mais en organisant aussi « un lieu de réflexion et d'expérimentation » : « Si le mot magique de prospective est souvent revenu, c'est pour montrer le dénuement d'élus et de techniciens sur des questions qui ne sont pas toutes des conséquences de la mise en place du SCoT mais qui lui sont fortement liées. En un mot, dépasser le cadre, pas forcément pour le faire sauter, mais pour le faire vivre, et imaginer son devenir ».

« Raconter la cohésion » du territoire

Pour relever ce défi, Alain Faure, qui travaille sur les émotions en politique, invite à dépasser « le travail raisonné » pour « raconter la cohésion ». Une « vision enchantée » est indissociable des outils, affirme-t-il, pour éviter le « vertige de l'impuissance publique », pour lutter contre « la tentation du repli territorial » ou encore pour entendre et intégrer « la colère des silencieux ». Dans une contribution rédigée avec Martin Vanier en décembre 2018, il appuie le constat : « Investir réellement et sincèrement la scène politique du grand territoire avec des ambitions nouvelles est d'autant plus nécessaire que les forces de fragmentation, de repli, de retour aux fausses solutions de l'entre-soi hyper-local, connaissent un évident regain dans la société tout entière ».

Ils ajoutent : « La grande région grenobloise ne manque pas d'acteurs innovants, de volontés politiques et capacités transformatrices, de ressources [...] à faire valoir ; elle manque de la scène collective où tout cela s'ajuste et construit son efficacité globale ». À ceux qui auraient des craintes, ils assurent : « La perspective n'est pas de faire advenir le « grand tout » intégrateur, la super-collectivité. C'est au contraire de permettre de travailler dans l'articulation des échelles [...] Les changements contemporains sont trop rapides et trop fondamentaux pour laisser les communes et les communautés les affronter chacune à leur manière, avec leurs seuls moyens et leur volonté ».

Martin Vanier l'avait pointé : « L'héritage du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (Sdau) était de faire coexister des pôles de communes – désormais sept intercommunalités – dans un schéma d'équilibre. Le modèle qui vous guide encore est-il celui d'une confédération équilibrée à 266 communes ? ». Cette question de la dynamique inter-territoriale, marginale à l'origine du SCoT, est devenue centrale, affirme-t-il.

Le politologue et le géographe l'assurent d'une même voix : « Une nouvelle étape de travail fédérateur de la GreG doit commencer, avec l'ensemble des élus et des forces vives du grand territoire, et la volonté commune de devenir l'acteur collectif de sa transformation ».

Édité par l'Établissement Public
du SCoT de la Grande Région de
Grenoble.

Adresse du siège :
21, rue Lesdiguières
38 000 Grenoble –
Tél : 04 76 28 86 39

Directeur de la publication :
Yannik Ollivier,
Président de l'EP SCoT

Travaux préparatoires :
Agence d'urbanisme
de la région grenobloise
et Établissement Public du SCoT

Coordination : Arnaud Germe,
directeur général de l'EP SCoT

Rédaction :
Véronique Vigne-Lepage

Mise en page/Impression :
marc.chilliet@orange.fr

Crédits Photo : Agence
d'Urbanisme de la Région
Grenobloise, DR